

RÈGLEMENT DE LA COURSE NATURE (NON CHRONOMÉTRÉE)

Article 1 – Organisation

La course est organisée par Le comité des fêtes de Moyenneville. Il s'agit d'un événement sportif convivial, sans classement ni chronométrage, limité à moins de 100 participants.

Article 2 – Parcours

Deux parcours sont proposés :

- Un parcours de **17 km**
- Un parcours de **11 km**

Les participants sont libres de choisir leur distance lors de l'inscription.

Article 3 – Conditions de participation

La course est ouverte à toute personne apte à la pratique de la marche ou de la course à pied.

- Les participants peuvent effectuer le parcours **en courant ou en marchant**.
- Les personnes souhaitant **courir** devront obligatoirement fournir un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied** datant de moins d'un an.
- Les participants marchants ne sont pas soumis à cette obligation mais doivent être en bonne condition physique.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à 100 participants maximum.

Toute inscription est considérée comme ferme après validation par l'organisateur.

Article 5 – Sécurité et responsabilité

Chaque participant s'engage à :

- Respecter le parcours balisé
- Respecter les consignes des organisateurs

- Adapter son allure à ses capacités physiques

Les participants reconnaissent participer sous leur propre responsabilité.

Article 6 – Ravitaillement et arrivée

À l'arrivée, chaque participant recevra :

- Une **boisson**
- Une **médaille souvenir**

Article 7 – Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter la nature en ne jetant aucun déchet sur le parcours.

Article 8 – Droit à l'image

En participant à l'événement, les participants autorisent l'organisateur à utiliser les photos et vidéos prises lors de la manifestation à des fins de communication.

Article 9 – Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à MOYENNEVILLE, le 20/03/26

Jean-Luc Mauny

Jean-Philippe Pollet